

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document stratégique, dont l'objet est de **définir les grandes orientations du territoire** à une échéance d'une dizaine d'années. Les réflexions larges et pluri-thématiques que nécessite la révision du PLU sont l'occasion de **construire une culture et une vision commune pour le territoire**. La mise en œuvre du PADD s'inscrit dans une double perspective : **formaliser les intentions communales** et **respecter les dispositions du Code de l'Urbanisme**. Ce projet communal sera ensuite traduit et décliné dans les règles d'urbanisme auxquelles les habitants devront se conformer pour construire, réhabiliter, rénover...



### De quoi s'agit-il ?

La Chaize-le-Vicomte (85)

La carte du PADD



-50% de réduction de consommation d'espace



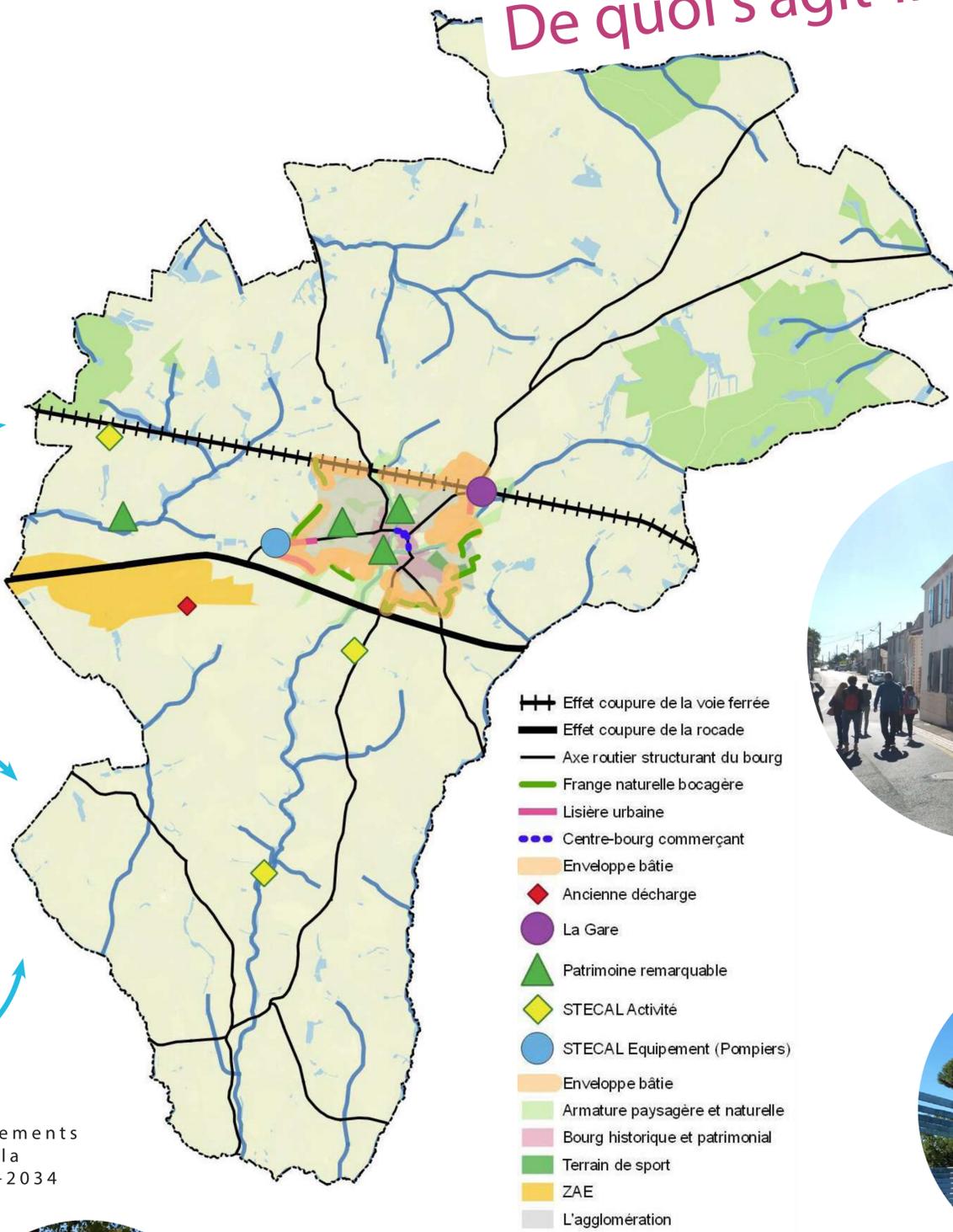
Une densité minimale moyenne de 30 logements par hectare



1/3 de logements neufs à créer dans l'enveloppe



+ 350 à 400 nouveaux logements à prévoir sur la période 2024-2034



AXE 1

PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ÉQUILIBRÉ EN VUE DE CONCILIER ATTRACTIVITÉ ET CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE



AXE 2

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE RÔLE DE PÔLE URBAIN INTERMÉDIAIRE DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE

AXE 3

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES ET LES RESSOURCES DE LA COMMUNE COMME SUPPORT DE QUALITÉ DE VIE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE